

*«5.52 Le tarif CD s'applique à un abonnement annuel au titre duquel l'électricité est livrée, en tout ou en partie, pour l'exploitation d'un centre de données, ~~si la puissance autorisée destinée à cet usage est d'au moins 5 000 kilowatts~~ sauf si ce centre de données sert à une activité industrielle du client responsable de l'abonnement.»*